

MAISON DU FILM COURT

Siège social : 10, passage de Flandre
75019 PARIS

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Le Commissaire aux Comptes
Marie Pierre holtzmann

129 rue Manin – 75019 Paris

Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'Association « LA MAISON DU FILM COURT » tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier et le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 21 mars 2014

Le Commissaire aux Comptes

Marie-Pierre HOLTZMANN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Holtzmann', written over the printed name.

MAISON DU FILM COURT

Siège social : 10, passage de Flandre
75019 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Le Commissaire aux Comptes

Marie Pierre Holtzmann
129 rue Manin – 75019 PARIS

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de l'Association La Maison du Film Court, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Conventions conclues au cours de l'exercice :

Nous vous informons que nous n'avons pas été avisés de la conclusion de convention visée à l'article L 612-5 du Code de commerce.

Ce rapport se révèle sans objet.

Paris, le 21 mars 2014

Le Commissaire aux Comptes


Marie-Pierre HOLTZMANN

ÉTATS FINANCIERS

Bilan Actif

	31/12/2013			31/12/2012
	Brut	Amort. & dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences	29 129	29 129		
Fonds commercial (1)				
Autres				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 579	687	892	1 418
Autres	6 847	6 505	342	530
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	8 106		8 106	8 106
ACTIF IMMOBILISÉ (I)	45 660	36 321	9 339	10 054
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	7 668	3 834	3 834	3 740
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	47 340	8 354	38 986	39 838
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	39 116		39 116	76 799
Charges constatées d'avance (3)	1 922		1 922	728
ACTIF CIRCULANT (II)	96 046	12 188	83 858	121 105
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	141 706	48 509	93 197	131 158
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2013	31/12/2012
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé :)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-35 303	-49 158
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	10 213	13 856
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES (I)	-25 090	-35 303
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS (III)		
DETTES FINANCIÈRES (1) (3)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 379	46 614
Dettes fiscales et sociales	35 190	57 609
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	27 000	17 000
Produits constatés d'avance	32 719	45 239
DETTES (4) (IV)	118 287	166 461
Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	93 197	131 158
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

	31/12/2013			31/12/2012
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises	76 116		76 116	74 233
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	66 888		66 888	131 015
Chiffres d'affaires nets	143 004		143 004	205 248
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			180 356	144 214
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			50 367	52 803
Autres produits			9	763
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			373 736	403 028
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock			-188	994
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (5)			191 366	180 805
Impôts, taxes et versements assimilés			6 174	8 046
Salaires et traitements			120 692	136 522
Charges sociales			46 432	45 937
Dotations aux amortissements sur immobilisations			714	349
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			2 094	9 514
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			958	4
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			368 242	382 172
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			5 494	20 856
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			5 494	20 856

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2013	31/12/2012
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	5 362	2 448
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	5 362	2 448
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	643	9 448
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	643	9 448
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)	4 719	-7 000
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	379 098	405 476
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	368 885	391 620
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)	10 213	13 856
(1) Dont produits sur exercices antérieurs		
(2) Dont charges sur exercices antérieurs		
(3) Dont produits entreprises liées		
(4) Dont intérêts entreprises liées		
(5) Dont Crédit-bail mobilier		
(6) Dont Crédit-bail immobilier		

Annexes

MAISON DU FILM COURT**ANNEXE**

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2013 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2012 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 93 197,13 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 10 212,91 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le bureau de l'Association.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

MAISON DU FILM COURT

ANNEXE

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 45 660 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	29 731		602	29 129
Immobilisations corporelles	8 425			8 425
Immobilisations financières	8 106			8 106
TOTAL	46 262		602	45 660

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 36 321 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	29 731		602	29 129
Immobilisations corporelles	6 477	714		7 192
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	36 208	714	602	36 321

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	198	198	0	1 an
Installations techniques, mat., o	28 931	28 931	0	5 ans
Materiel spécifique	1 579	687	892	5 ans
Aai divers	1 881	1 539	342	10 ans
Mat. bureau & informatique	4 966	4 966	0	3 à 5 ans
TOTAL	37 555	36 321	1 234	

3.2 - Etat des créances = 57 367 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	8 106		8 106
Actif circulant & charges d'avance	49 261	49 261	
TOTAL	57 367	49 261	8 106

MAISON DU FILM COURT

ANNEXE

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Provisions pour dépréciation = 12 188 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	3 740	94			3 834
Comptes de tiers	6 354	2 000			8 354
Comptes financiers					
Total	10 094	2 094			12 188

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 47 155 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	47 155
Disponibilités	
TOTAL	47 155

3.5 - Charges constatées d'avance = 1 922 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

MAISON DU FILM COURT

ANNEXE

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes = 118 287 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	23 379	23 379		
Dettes fiscales & sociales	35 190	35 190		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	27 000	27 000		
Produits constatés d'avance	32 719	32 719		
TOTAL	118 287	118 287		

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 52 437 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	14 503
Dettes fiscales & sociales	10 934
Autres dettes	27 000
TOTAL	52 437

4.3 - Produits constatés d'avance = 32 719 E

Les produits constatés d'avance correspondent d'une part à la fraction de cotisation 2014 versée par les adhérents, et d'autre part à une subvention qui concerne 2014.

MAISON DU FILM COURT

ANNEXE

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 143 004 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	76 116	53,23 %
Prestations de services	66 795	46,71 %
Produits des activités annexes	93	0,07 %
TOTAL	143 004	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les subventions en 2013 s'élèvent à la somme de 184 714 .

MAISON DU FILM COURT

ANNEXE

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Autres informations complémentaires**

A la clôture de l'exercice, les capitaux propres demeurent négatifs malgré un résultat excédentaire.
L'activité de l'association reste dépendante du montant des subventions qui lui sont attribuées.